**Compte Rendu du Conseil Municipal de Flize**

**Séance du lundi 24 juin 2024**

L’an deux mille vingt-quatre le 24 juin à 20 heures 15 minutes, les Membres du Conseil Municipal de FLIZE légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Flize, sous la présidence de Monsieur BRANZ Cédric, Maire.

Date de Convocation : 18.06.2024

Présents : BRANZ Cédric, THÉVENIN Philippe, MEUNIER Marie, D’ORCHYMONT Michelle, YEDRA Guy, PASQUIER Gérard, GILLARDIN Nathalie, PERCEBOIS Brice, GRAVÉ Elisabeth, CLASSINE André, LAPORTE Dominique, DEMOULIN Géraldine, LEMAIRE Marie-Flore, MOUGEL Muriel

Absents excusés : MARY Frédérique pouvoir à MEUNIER Marie, TINANT Marc pouvoir à GILLARDIN Nathalie,

Absents non excusés : ROUX Pascal, MIART Didier, LEFEVRE Jean-Claude, GFELLER Emmanuelle, DUMONT Noémie.

Membres en exercice :20

Membres présents :14

Membres votants : 16

Secrétaire de séance : MEUNIER Marie

**2024.15 COMPTE RENDU DU 9.04.2024**

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 09.04.2024.

**Vote :** Unanimité

**2024.16 REMPLACEMENT DE LUMINAIRES ECLAIRAGE PUBLIC**

Le maire expose à l’assemblée qu’à la suite d’un diagnostic exhaustif du parc d’éclairage public réalisé par la FDEA qui a la charge de la maintenance du réseau, l’étude a mis en évidence que certains luminaires sont très énergivores.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de réaliser les travaux de remplacement de 66 luminaires pour un montant de 25 330.54 € H.T pour les travaux et de 2 084.66 € HT pour la maitrise d’œuvre, charge le maire de passer la commande.

**Vote :** Unanimité

**2024.17 RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE 2024 – 2027**

Membres en exercice :20

Membres présents :14

Membres votants : 15

Membre ne participant pas au vote : 1

Le Maire donne lecture des courriers M. Bruno KORCZYNSKI et de M. Jean-Louis MINEUR.

M. MINEUR fait savoir que la société de chasse d’Etrépigny ne souhaite pas reconduire le bail de chasse dans le « bois de Flize ».

M. KORCZYNSKI désigné nouveau Président de la société chasse de Boutancourt qui chassait dans le bois de Boutancourt, sollicite la reconduction du bail de chasse dans le bois de Boutancourt et demande l’attribution du bail de chasse du bois de Flize.

Le conseil, décide d’attribuer une location de chasse unique dans la forêt communale (bois de Boutancourt et bois de Flize) au bénéfice de société de chasse de Boutancourt, présidée par M. Bruno KORCZYNSKI, pour une durée de trois années de 2024 à 2027, au tarif annuel global de 550.00 € et charge le maire de signer le bail.

**Vote :** Unanimité

**2024.18 TARIF DU LOYER D’UN LOGEMENT T3**

Il s’agit d’un logement situé 32 rue Roger Salengro.

Le conseil, après en avoir délibéré fixe le tarif mensuel du loyer à 450.00 € et à 15.00 € pour les charges.

Le conseil charge le maire de signer le bail et tout document lié à cette affaire.

**Vote :** Unanimité

**2024.19 ATTRIBUTION D’UN LOGEMENT T3**

Logement de type T3 situé au 32 rue Roger Salengro.

Le conseil décide d’attribuer le logement au groupement de gendarmerie départemental des Ardennes afin d’y loger un personnel.

Rappel du loyer mensuel : 450.00 € + charges 15.00 €.

Le conseil charge le maire de signer le bail ainsi que tout document lié à cette affaire.

**Vote :** Unanimité

**2024.20 TARIF DU LOYER DE LA MANSE ABBATIALE**

Le conseil après avoir entendu le maire concernant la possibilité de louer les locaux de la manse abbatiale et après en avoir délibéré décide de fixer le tarif du loyer mensuel à 800.00 €.

**Vote :** Unanimité

**2024.21 ATTRIBUTION DES LOCAUX DE LA MANSE ABBATIALE**

Le Maire donne lecture du courrier signé des gérants de la boulangerie de Flize, Boulangerie « AU PALAIS GOURMAND », lesquels sollicitent la location de locaux professionnels.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d’attribuer les locaux de la manse abbatiale à la société « AU PALAIS GOURMAND » représenté par son gérant M. Benjamin ROBET et sa gérante Mme Cyrielle HUSBAND.

Et charge le maire de signé le bail ainsi que tout document lié à cette affaire.

**Vote :** Unanimité

**2024.22 ACQUISITIONS DE PLUSIEURS PARCELLES SISES A FLIZE**

Le Maire expose au conseil municipal que la commune est intéressée par l’acquisition des parcelles sises à FLIZE, cadastrées section ZA N° 11, 29, 30 et 32 pour une contenance totale de trois hectares trois ares vingt-cinq centiares (3ha 03a 25ca) ainsi que des parcelles sises à FLIZE, cadastrées section AC, N° 295, 953, 965, et 982 pour une contenance totale de un hectare soixante-douze ares cinquante centiares (1ha 72a 50ca), appartenant à l’indivision BROBECK-CHARLIER, moyennant le prix principal de DIX MILLE EUROS (10 000 €).

En conséquence, le conseil municipal,

- Accepte le principe de l’acquisition de ces parcelles moyennant le prix principal de DIX MILLE EUROS (10 000 €) et de régler les frais au notaire ainsi que la commission due à l’agence immobilière.

- Charge Maître Alexandre MOUZON, notaire à CHARLEVILLE-MEZIERS (Ardennes), d’établir les actes et formalités nécessaires à cette régularisation.

- Dégage les crédits nécessaires pour régler cette opération.

- Autorise Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

**Vote :** Unanimité